

Objectifs

Afin de favoriser la collaboration de ses membres avec des chercheurs et chercheuses provenant d'universités hors Québec, le CIRST participe au remboursement des coûts afférents à un séjour de travail pour un chercheur ou une chercheuse en visite.

Le séjour doit servir à l'élaboration d'une collaboration et conduire à des résultats tangibles sur le plan de la recherche et/ou de la formation de la relève aux cycles supérieurs (production d'un article, d'un chapitre, d'un ouvrage ; préparation d'une demande de subvention ; organisation d'événements – colloque, séminaires, etc. ; travaux relatifs à la codirection de doctorants ou doctorantes ; etc.) Le séjour peut aussi viser l'établissement et/ou la formalisation de partenariats de recherche entre le CIRST et d'autres organisations ou institutions.

La bourse (max. 4 000 \$) est destinée à défrayer les coûts de transport et d'hébergement pour un séjour d'au moins un mois.

Le CIRST financera jusqu'à deux (2) séjours de recherche pour l'année 2025-2026.

Admissibilité

La personne invitée doit :

- ▶ détenir un poste de professeur-e dans une université hors du Québec ;
- ▶ séjourner au CIRST pour au moins un mois et s'engager à y assurer une présence régulière ;
- ▶ prévoir effectuer son séjour entre les mois de mai 2025 et avril 2026 (excluant la période estivale) ;
- ▶ s'engager à présenter le travail qui fait l'objet du séjour de recherche lors d'une conférence ou une autre activité de diffusion.

Évaluation

- ▶ Le projet doit s'inscrire dans les **axes de recherche du CIRST** ;
- ▶ Le plan de travail soumis doit être réaliste et cohérent.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- ▶ Le CV de la personne candidate ;
- ▶ Un résumé (max. 2 p.) du projet et un aperçu de ses retombées attendues ;
- ▶ Un plan de travail détaillé.

Veillez faire parvenir votre dossier complet, en version électronique, à :

cirst@uqam.ca

**Date limite pour le dépôt du dossier :
lundi 17 février 2025**